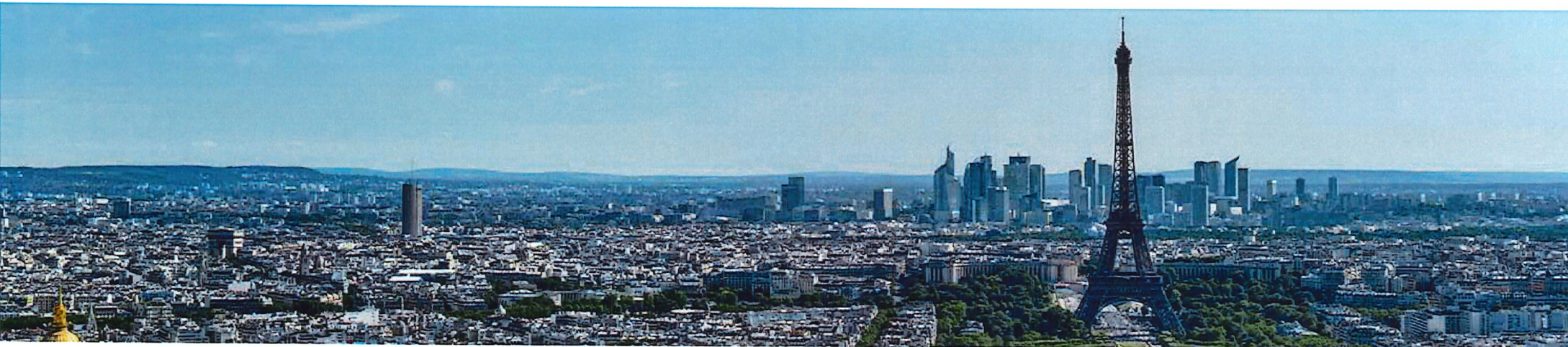




SPASER 2026-2028

Schéma de promotion des achats
socialement et écologiquement
responsables





EDITO

L'adoption de ce premier SPASER marque une étape clé dans la structuration de la démarche d'achat responsable du groupe CCI Paris Ile-de-France. Il vise à **capitaliser et renforcer les pratiques existantes**, à **garantir une harmonisation des méthodes** et l'**identification de leviers d'amélioration réalistes et opérationnels**, au service d'un achat durable.

Par le volume et la diversité de ses achats, le groupe CCI Paris Ile-de-France dispose d'un **fort pouvoir d'entraînement sur ses fournisseurs et partenaires**. Dans un contexte de transition économique, sociale et environnementale, l'achat public constitue un levier majeur pour concilier performance, maîtrise des ressources et impact positif sur les territoires.

Dans cette perspective, le groupe CCI Paris Ile-de-France a fait le choix de **cibler prioritairement certains segments d'achat** (moyens généraux, informatique et télécom, travaux bâtimentaires, prestations intellectuelles et communication) et de **s'appuyer sur l'expérimentation**. Cette approche permet d'évaluer concrètement les opportunités offertes par des pratiques d'achat plus responsables, au service de la qualité des prestations, de l'innovation et de la performance globale.

Ce premier SPASER s'inscrit ainsi dans une **logique pragmatique et progressive** : il s'agit d'acheter mieux en intégrant les enjeux de responsabilité sociale et environnementale dès la définition du besoin, tout en veillant à la soutenabilité économique des choix opérés.

Monsieur Dominique RESTINO
Président de la CCI Paris Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Restino', written over a faint circular watermark or logo.

PREAMBULE - Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Ce que dit la loi

Le SPASER est un dispositif prévu par le Code de la Commande publique (article L2111-3).

« [Il] détermine les objectifs de politique d'achat comportant **des éléments à caractère social** visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés **et des éléments à caractère écologique** ainsi que les **modalités de mise en œuvre et de suivi** annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. Il est rendu public notamment par une mise en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe, des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices mentionnés au premier alinéa ».

Pour qui ?

Le SPASER est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acheteurs soumis au Code de la commande publique **dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros hors taxes** (article D2111-3 CCP).

Et en pratique ?

Le SPASER est un document de **planification stratégique** qui permet de définir les **objectifs** et les **modalités de mise en œuvre d'une politique d'achats publics durables**. Il encourage l'intégration des considérations sociales et écologiques dans les marchés publics, pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. Il contribue à la **promotion d'une économie circulaire**. Son bilan et ses indicateurs de suivi doivent être publiés *a minima* tous les deux ans.

ETAT DES LIEUX : Ce que nous avons déjà mis en place

Travaux & Immobilier

Clauses d'insertion sociale intégrées (nombre d'heures en fonction du marché) ; Certifications environnementales (HQE, BRIM) et chartes chantier vert systématiques; Suivi des consommations (eau, énergie) sur chantier ; Critère RSE pondéré à 10% dans l'analyse des offres ; Contrôles stricts sur chantier (EPI, sous-traitance, insertion) ; Suivi des heures d'insertion.

Moyens Généraux

Tri des déchets (PAV) et respect loi AGECE ; Mobilité durable : priorité au train, flotte auto majoritairement hybride ; Vigilance sur chauffage/climatisation et produits de nettoyage ; Clauses environnementales et d'insertion ; Critère RSE pondéré à 5-10% ; Bilans carbone demandés pour véhicules et voyages ; Marchés réservés EA/ESAT.

Communication

Réutilisation des stands, fournitures événementielles et goodies ; Cahiers des charges intégrant solvants moins polluants ; Logistique maîtrisée pour limiter l'impact transport ; Marchés confiés à des ESAT ; Allotissement ciblé ; Critère RSE pondéré à 10% en standard, jusqu'à 30% pour certains marchés ; Intégration du développement durable dans les revues de contrat.

Prestations Intellectuelles

Formation : dématérialisation des livrables, réduction du papier, critère accessibilité ; Recrutement : prise en compte du handicap ; Certification Qualiopi généralisée pour les prestataires formation ; Allotissement ciblé ; Accessibilité utilisée comme levier ; Suivi envisagé sur les marchés pluriannuels avec plan de progrès.

Informatique & Télécom


Clauses environnementales et sociales dans les actes d'engagement ; Critère RSE pondéré à 10% ; Rationalisation des infrastructures : réduction de 50% des serveurs physiques, technologies moins énergivores ; Réflexion sur matériels reconditionnés ; Critères techniques : indice de réparabilité, consommation énergétique, durée de vie, garantie ; Empreinte carbone demandée.

GOVERNANCE

Instance	Membres	Rôle	Animateur
Comité stratégique achats <u>Fréquence :</u> 1 fois / an	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants CCIR • Représentants CCID/T • Représentants écoles • DG GIE • Directeur DAJAA • Responsable SA 	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les orientations stratégiques du SPASER et valide les priorités annuelles. • Suit l'avancement global du SPASER et valide les éventuels ajustements. • Valide les rapports de mise en œuvre. • Porte la démarche auprès de l'ensemble du groupement. 	DG GIE
Comité achats (GIE) <u>Fréquence :</u> 1 fois / trimestre	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur DAJAA • Responsable achats • Responsable juridique • Directions prescriptrices concernées par les dossiers ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure l'alignement du SPASER avec la politique RSE du groupement. • Suit l'analyse des résultats et l'évolution des indicateurs. • Veille à la cohérence des actions avec les objectifs du SPASER. • Prépare les bilans et les rapports d'avancement. 	Directeur DAJAA
Club achats <u>Fréquence :</u> 1 fois / 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable achats • Juriste commande publique • Acheteurs • Prescripteurs concernés par les dossiers ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuse les bonnes pratiques et les outils liés au SPASER • Accompagne les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des actions • Remonte les besoins, freins et réussites du terrain • Participe à la montée en compétence des référents sur les enjeux durables • Favorise l'appropriation du SPASER par les équipes 	Responsable achats

PLAN DU SPASER – Une feuille de route structurée en cohérence avec les exigences du label LUCIE 26000

Axe 1 – Structurer une démarche d’achat responsable

 Structurer une démarche d’achat responsable en renforçant l’organisation interne, les compétences et le dialogue avec les fournisseurs

Chantier 1 : Organiser et sécuriser le processus d’achat responsable

Action 1 – Mettre en place une gouvernance et un pilotage dédiés
Action 2 – Développer une stratégie d’achat responsable

Chantier 2 : Développer une culture partagée des achats responsables


Action 1 – Former et accompagner les acheteurs et prescripteurs
Action 2 – Communiquer et sensibiliser en interne et en externe

Chantier 3 : Consolider la relation fournisseurs et partenaires

Action 1 – Développer le dialogue avec les entreprises
Action 2 – Suivre l’exécution et capitaliser sur les retours d’expérience

Chaque axe est décliné en **chantiers concrets** et en **actions directement mobilisables** dans les futurs marchés

Axe 2 – Consolider et développer les enjeux de développement durable dans les achats

 Intégrer de manière opérationnelle les grands enjeux du développement durable dans les pratiques d’achat

Chantier 1 : Promouvoir le respect des droits humains dans la chaîne d’approvisionnement

Action 1 – Prévenir les atteintes aux droits humains dans les achats sensibles
Action 2 – Renforcer les exigences éthiques dans la relation contractuelle

Chantier 2 : Favoriser des conditions de travail responsables chez les titulaires

Action 1 – Consolider le dispositif insertion et retour à l’emploi
Action 2 – Consolider le suivi santé-sécurité dans l’exécution des marchés à risques

Chantier 3 : Animer l’écosystème local et renforcer les relations avec les acteurs engagés

Action 1 – Renforcer l’accès des acteurs de l’ESS et du secteur adapté aux marchés du GIE
Action 2 – Favoriser les coopérations territoriales et les solutions à impact social ou environnemental

Chantier 4 : Maîtriser l’impact environnemental des achats en privilégiant des pratiques sobres et responsables

Action 1 – Développer l’intégration de leviers environnementaux adaptés à chaque segment d’achat
Action 2 – Encourager les innovations environnementales

Chantier 5 : Renforcer l’accessibilité et l’inclusion des achats publics

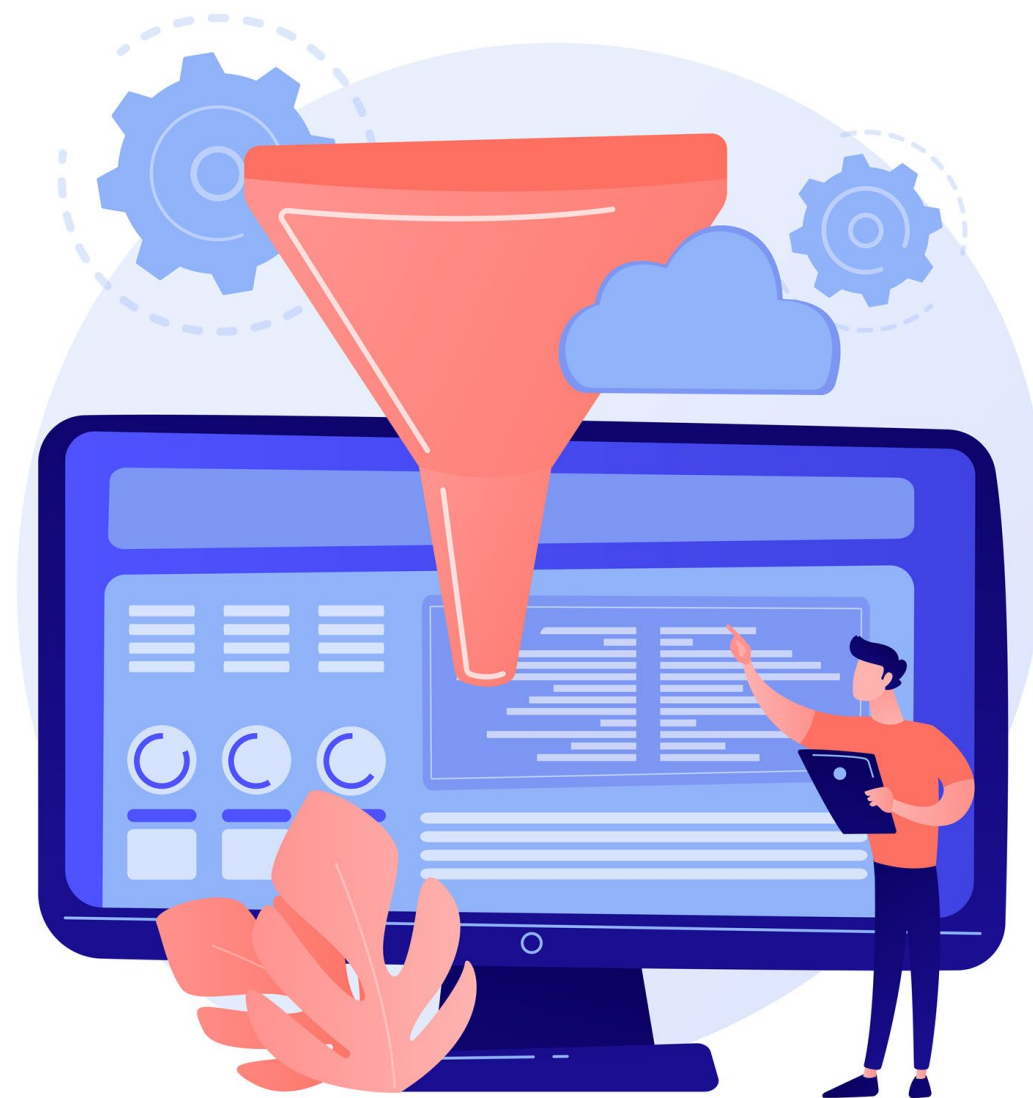
Action 1 – Définir des exigences d’accessibilité dans les trames de marchés
Action 2 – Mobiliser des tests utilisateurs ou l’avis d’experts pour garantir la qualité d’usage

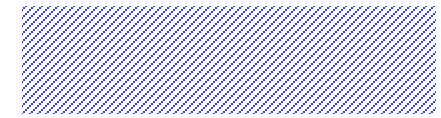
AXE 1 – Structurer une démarche d'achat responsable

Objectif : structurer durablement la démarche d'achat responsable du GIE en clarifiant la gouvernance, les rôles et les modalités de pilotage, tout en définissant une stratégie d'achat partagée et opérationnelle.

Cet axe met également l'accent sur l'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs concernés, à travers le développement des compétences, l'accompagnement des équipes et la diffusion d'une culture commune de l'achat responsable.

Enfin, il vise à renforcer la relation avec les fournisseurs et partenaires, en favorisant le dialogue en amont des marchés, un meilleur suivi de l'exécution et la capitalisation des retours d'expérience, afin d'inscrire les pratiques d'achat dans une logique d'amélioration continue.





Chantier 1 – Organiser et sécuriser le processus d'achat responsable

Action 1 : Mettre en place une gouvernance et un pilotage dédiés

- Constituer un comité de pilotage, un comité achats et un club achats structurant le suivi du SPASER et son évaluation.
- Élaborer un plan de pilotage annuel : indicateurs, jalons, outils de suivi.



Objectif : Structurer une gouvernance claire des achats responsables et assurer un pilotage régulier de la démarche.



Pilote : Service Achats



Echéance : T2 2026



Indicateur :

- Constitution des trois organes de pilotage
- Elaboration du plan de pilotage annuel

Action 2 : Développer une stratégie d'achat responsable

- Créer une check-list « achat responsable » à appliquer dès la définition des besoins et en vue de formaliser des stratégies d'achat responsables.
- Systématiser ces informations dans les stratégies d'achat présentées en comité.



Objectif : Développer une stratégie d'achat responsable alignée avec les priorités du GIE et l'intégrer dans les processus (programmation, procédure, outils).



Pilote : Service Achats

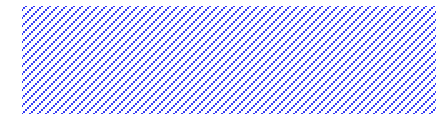


Echéance : T2 2026



Indicateur :

- Création de la check-list
- Mise en œuvre lors des présentations des stratégies dès le T2 2026



Chantier 2 – Développer une culture partagée des achats responsables

Action 1 : Former et accompagner les acheteurs et prescripteurs

- Construire un parcours de formation sur les achats durables (enjeux, clauses, critères, sourcing).
- Déployer un guide simplifié de l'achat responsable déclinant des conseils de spécifications techniques, clauses d'exécution et critères de sélection des offres par domaine d'achat.



Objectif : Renforcer les compétences des équipes et sécuriser les pratiques via un programme d'accompagnement et d'élaboration de guides et modèles de documents.



Pilote : Service Achats



Echéance : T3 2026



Indicateurs :

- Elaboration et réalisation du parcours de formation
- Elaboration et déploiement du guide simplifié

Action 2 : Communiquer et sensibiliser en interne et en externe

- Rédiger un plan de communication interne et externe dédié au SPASER.
- Renforcer le module achat responsable dans le parcours d'intégration des nouveaux agents.
- Mettre en place un espace interne de ressources liées à l'achat responsable.
- Mettre à jour le site internet : publication du SPASER et des ressources afférentes.



Objectif : Faire connaître la démarche, mobiliser les services et valoriser les résultats.



Pilote : Service Achats

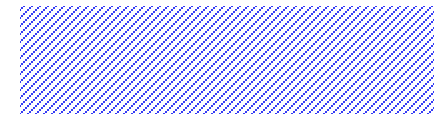


Echéance : T1-T3 2026



Indicateurs :

- Elaboration et déploiement du plan de communication interne et externe
- Mise à jour du module achat responsable
- Création de l'espace interne
- Mise à jour du site



Chantier 3 – Consolider la relation fournisseurs et partenaires

Action 1 : Développer le dialogue avec les entreprises

- Mettre en place un plan de sourcing annuel par segment d'achat.
- Développer des rencontres fournisseurs (matinales, webinaires, cafés thématiques).
- Inclure un plan de progrès dans les marchés stratégiques pluriannuels (objectifs clairs, innovation, qualité).
- Collaborer avec les réseaux professionnels locaux.



Objectif : Renforcer le dialogue avec les entreprises et accompagner la montée en compétence du tissu local.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2026-2027



Indicateurs :

- Elaboration du plan de sourcing (2026)
- Réalisation de 3 à 5 rencontres fournisseurs, incluant les CCID
- Insertion d'un plan de progrès dans 1 à 2 marchés

Action 2 : Suivre l'exécution et capitaliser sur les retours d'expérience

- Mettre en place une grille de suivi d'exécution des engagements DD (clauses, livrables, indicateurs).
- Organiser des revues de marché annuelles avec les titulaires (qualité, DD, progrès).
- Créer un tableau de suivi des retours d'expérience (succès, difficultés, critères efficaces...).
- Développer un processus interne de gestion des non-conformités et améliorations sur les dossiers ciblés



Objectif : Professionnaliser le suivi d'exécution pour garantir l'atteinte des objectifs et améliorer en continu les pratiques d'achat.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2027-2028



Indicateurs :

- Elaboration de la grille de suivi d'exécution
- Réalisation d'une revue de marché sur 1 à 2 marchés stratégiques
- Systématisation des bilans de fin de marché
- Mise en place du processus interne de gestion des non-conformité et améliorations

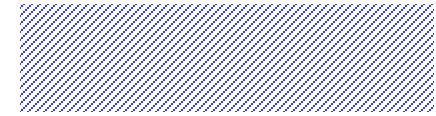
AXE 2 – Consolider et développer les enjeux de développement durable dans les achats

Objectif : intégrer de manière opérationnelle les enjeux de développement durable au cœur des pratiques d'achat du GIE. En cohérence avec les thématiques du label LUCIE 26000, il s'agit de renforcer la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, éthiques et territoriales tout au long du cycle d'achat.

Cet axe couvre à la fois le respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration des conditions de travail chez les titulaires, le soutien aux dynamiques économiques locales et la maîtrise des impacts environnementaux des achats. Il intègre également un enjeu central d'accessibilité et d'inclusion afin de garantir la qualité d'usage des prestations pour l'ensemble des publics.

Conçu de manière progressive et ciblée, l'axe 2 vise à déployer des leviers adaptés aux différents segments d'achat, à encourager l'innovation et à inscrire les achats du GIE dans une logique de performance globale et de responsabilité durable.





Chantier 1 – Promouvoir le respect des droits humains dans la chaîne d’approvisionnement

Action 1 : Prévenir les atteintes aux droits humains dans les achats sensibles

- Cartographier les catégories d’achats à risques (informatique, textile, BTP...).
- Insérer des clauses d’intégrité et de respect des droits humains dans les marchés à risque.
- Utiliser des labels ou certifications reconnues lorsque pertinent (commerce équitable, dispositifs sociaux...).
- Prévoir, le cas échéant, un contrôle documentaire (déclarations fournisseurs, provenance).

 **Objectif :** Identifier et maîtriser les risques d’atteintes aux droits humains en intégrant des exigences et contrôles adaptés.

 **Pilote :** Service Achats  **Echéance :** 2028

 **Indicateurs :**

- Elaboration de la cartographie des achats à risques
- Réalisation du contrôle documentaire sur les achats à risques

Action 2 : Renforcer les exigences éthiques dans la relation contractuelle

- Clarifier les attentes relatives aux exigences éthiques dans les clauses contractuelles.
- Prévoir des pénalités ou plans correctifs en cas de non-conformité avérée.

 **Objectif :** Garantir le respect des engagements éthiques grâce à des mécanismes contractuels contraignants et correctifs.

 **Pilote :** Service Achats  **Echéance :** 2028

 **Indicateurs :**

- Rédaction de clauses clarifiées dans les CCAP
- Réflexion menée autour des exigences, pénalités et plans correctifs

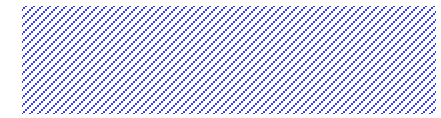
Thématique LUCIE : Droits de l’Homme

Actions menées dans ce cadre hors achats :

Lutte contre la discrimination : mise en place d’un dispositif d’écoute et de traitement des discriminations et du harcèlement (plateforme MAEL).

Égalité professionnelle : score de 96/100 en 2024, transparence des salaires, promotion des femmes (55 % au COMEX).

Politique handicap : intégration et maintien dans l’emploi des travailleurs en situation de handicap, actions de sensibilisation.



Chantier 2 – Favoriser des conditions de travail responsables chez les titulaires

Action 1 : Consolider le dispositif insertion et retour à l'emploi

- Clarifier les clauses d'insertion dans les marchés.
- Elargir le périmètre de l'insertion (type de marchés concernés et leviers d'insertion).
- Développer le suivi des heures d'insertion et des dispositifs d'encadrement.
- Renforcer le lien avec les structures d'insertion.



Objectif : Renforcer l'impact social des marchés en améliorant le suivi, la qualité et l'efficacité des dispositifs d'insertion.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2027-2028



Indicateurs :

- Structurer la démarche d'insertion avec un tiers type facilitateur
- Nombre de structures d'insertion rencontrées et comptes-rendus des échanges

Action 2 : Construire et développer le suivi santé-sécurité dans les marchés à risques

- Elaboration d'un plan de suivi et de correction des incidents.
- Développer et systématiser le suivi des incidents et l'application des mesures correctives à tous les domaines d'achat.
- Intégrer ces éléments de suivi dans le dispositif de suivi des prestations.



Objectif : Améliorer la prévention et la gestion des risques professionnels.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2028



Indicateurs :

- Elaboration et mise en œuvre du plan sur les marchés à risques.

Thématique LUCIE : Relations et conditions de travail

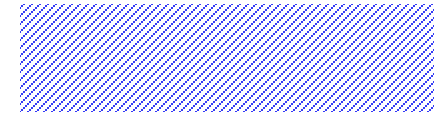
Actions menées dans ce cadre hors achats :

Qualité de vie au travail : baromètre social, organisation du travail hybride, accord télétravail.

Santé et sécurité : Charte de Prévention (Politique 3S), soutien psychologique, accompagnement social.

Formation et développement des compétences : Parcours « Développons nos Talents », catalogue d'outils pour managers.

Guide de la parentalité pour concilier vie professionnelle et personnelle.



Chantier 3 – Animer l'écosystème local et renforcer les relations avec les acteurs engagés

Action 1 : Renforcer l'accès des acteurs de l'ESS et du secteur adapté aux marchés du GIE

- Développer un sourcing ciblé sur les entreprises des secteurs ESS et adapté, pour mieux connaître leurs offres et capacités.
- Proposer des marchés adaptés aux structures de l'ESS et du secteur adapté (lots spécifiques, marchés réservés...).
- Mener une réflexion sur la valorisation de ces entreprises à travers les critères de jugement des offres.



Objectif : Diversifier et renforcer la concurrence en facilitant l'accès des TPE/PME et des acteurs à impact social aux marchés du GIE.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2027



Indicateurs :

- Test du sourcing ciblé sur 1 à 2 marchés stratégiques
- Test de marchés adaptés sur 1 à 2 segments d'achat

Action 2 : Favoriser les coopérations territoriales et les solutions à impact social ou environnemental

- Encourager les partenariats entre les acteurs économiques du territoire (fournisseurs, acteurs du réemploi, structures inclusives...).
- Mener une réflexion sur la valorisation des filières et ressources du territoire dans les exigences contractuelles lorsque cela est pertinent (réemploi local, logistique courte, contribution au tissu socio-économique local...).



Objectif : Stimuler l'émergence de solutions locales et responsables en encourageant les partenariats et les filières à impact sur le territoire.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2028



Indicateurs :

- Nombre d'acteurs économiques contactés et mis en relation.

Thématique LUCIE : Communauté et développement local

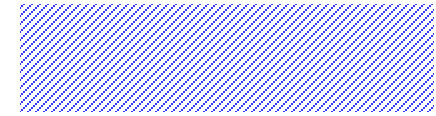
Actions menées dans ce cadre hors achats :

Collectes alimentaires annuelles pour les personnes en précarité.

Don de matériel informatique à des associations.

Participation à événements solidaires (course Odyssea, Movember).

Encouragement du bénévolat et mécénat de compétences à partir de 2025 pour renforcer l'ancrage territorial.



Chantier 4 – Maîtriser l’impact environnemental des achats en privilégiant des pratiques sobres et responsables

Action 1 : Développer l’intégration de leviers environnementaux adaptés à chaque segment d’achat

- Définir, dans un répertoire, des critères, clauses ou spécifications techniques adaptés à chaque segment d’achat.
- Tester des analyses de cycle de vie ou des fiches environnementales pour certains achats ciblés (mobilier, informatique...).



Objectif : Réduire l’empreinte environnementale des achats en déployant des exigences et critères adaptés aux spécificités de chaque segment.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2026-2027



Indicateurs :

- Elaboration d’un répertoire de critères, clauses et spécifications techniques par segment d’achat

Action 2 : Encourager les innovations environnementales

- Créer un répertoire des solutions innovantes identifiées via le sourcing.
- Tester sur quelques dossiers cibles des variantes environnementales.



Objectif : Accélérer l’adoption de solutions innovantes et sobres en testant de nouvelles approches et en capitalisant sur le sourcing.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2026-2027



Indicateurs :

- Réalisation du test sur 1 à 2 marchés stratégiques

Thématique LUCIE : Environnement

Actions menées dans ce cadre hors achats :

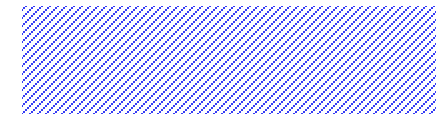
Sensibilisation au dérèglement climatique : ateliers « Fresque du Climat » (50 % des collaborateurs formés en 2024, objectif 75 % en 2025).

Réduction des déchets : mise en place du tri, suppression des poubelles individuelles, collecte et recyclage (190 998 kg recyclés en 2024).

Réduction plastique : distribution de 3 500 gourdes biodégradables, installation de fontaines à eau.

Bilan carbone : première évaluation en 2024, plan de réduction de 9 % d’ici 2027.

Nouveau site éco-responsable prévu en 2025 (mobilité douce, tri des déchets).



Chantier 5 – Renforcer l’accessibilité et l’inclusion des achats publics

Action 1 : Définir des exigences d’accessibilité dans les trames de marchés

- Définir, dans un répertoire, des exigences adaptées selon les familles d’achat.
 - accessibilité physique (mobilier, équipements, signalétique),
 - accessibilité numérique (RGAA, formats accessibles, contraste, sous-titres),
 - accessibilité informationnelle (documents lisibles, version simplifiée – « facile à lire et à comprendre – FALC »).
- Développer et systématiser l’analyse et le suivi de la qualité d’usage et d’accessibilité dans les marchés concernés.



Objectif : Garantir l’accessibilité et la qualité d’usage des prestations en intégrant des exigences adaptées aux différents types d’achat.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2028



Indicateurs :

- Elaboration d’un répertoire des exigences d’accessibilité
- Compte-rendu du suivi d’exécution pour 1 à 2 marchés ciblés

Action 2 : Mobiliser des tests utilisateurs ou l’avis d’experts pour garantir la qualité d’usage

- Associer des utilisateurs finaux, des personnes concernées ou des experts (accessibilité, ergonomie, numérique) pour évaluer la conformité et la facilité d’usage des prestations (formations, outils numériques, supports de communication...) sur des marchés ciblés.
- Organiser des revues de livrables ou démonstrations en conditions réelles afin d’identifier les améliorations nécessaires.



Objectif : Assurer la conformité et la facilité d’usage des prestations en impliquant les utilisateurs et experts dès la phase d’évaluation.



Pilote : Service Achats



Echéance : 2028



Indicateurs :

- Test d’évaluation de conformité sur 1 à 2 marchés ciblés
- Test d’une revue de livrables ou démonstration sur 1 à 2 marchés ciblés

Thématique LUCIE : Questions relatives aux consommateurs / usagers

GLOSSAIRE

AGEC (loi et décret)

La loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (2020) et ses décrets d'application fixent des obligations pour réduire les déchets, développer le recyclage, favoriser le réemploi et intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics.

Biosourcé

Produit fabriqué à partir de matières premières renouvelables d'origine biologique (plantes, bois, algues...), en remplacement de ressources fossiles.

Clause d'exécution

Exigence inscrite dans un marché public qui impose au titulaire de respecter certaines conditions lors de l'exécution (ex. clauses sociales, environnementales).

Critère de sélection

Élément utilisé pour comparer les offres des candidats dans un marché public (ex. prix, qualité, performance environnementale).

Cycle de vie

Ensemble des étapes de la vie d'un produit ou service : conception, fabrication, transport, usage, fin de vie (réemploi, recyclage, élimination).

Economie circulaire

Modèle visant à limiter le gaspillage des ressources en privilégiant la réutilisation, le recyclage, la réparation et l'allongement de la durée de vie des produits.

Economie sociale et solidaire (ESS)

Ensemble d'entreprises et d'organisations qui concilient activité économique et utilité sociale, avec une gouvernance participative et une recherche d'impact collectif.

Entreprise adaptée (EA)

Entreprise employant principalement des personnes en situation de handicap et leur offrant des conditions de travail adaptées.

Etablissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT)

Structure médico-sociale qui propose une activité professionnelle et un accompagnement adapté à des personnes en situation de handicap.

Gaz à effet de serre (GES)

Substances (comme le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote) qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère et contribuent au changement climatique.

Marché global de performance (MGP)

Marché public qui associe dans un même contrat la conception, la réalisation et l'exploitation ou la maintenance, avec des objectifs de performance (énergétique, environnementale, fonctionnelle).

Réemploi

Utilisation d'un produit pour le même usage que celui pour lequel il avait été conçu, sans transformation.

RE 2020

Réglementation environnementale 2020 qui s'applique aux bâtiments neufs, visant à réduire leur consommation d'énergie, limiter leur impact carbone et améliorer leur confort en cas de chaleur.

Reconditionnement

Processus consistant à remettre en état un produit usagé ou défectueux afin qu'il puisse être réutilisé comme un produit fonctionnel.

Recyclage

Transformation des déchets ou matériaux usagés en nouvelles matières premières ou en nouveaux produits.

Réparabilité

Capacité d'un produit à être réparé facilement, avec des pièces disponibles et des modes de réparation accessibles.

Réutilisation

Nouvel usage d'un produit ou d'un composant, parfois pour une fonction différente de celle prévue initialement.

Sourcing (sourçage)

Démarche d'identification et d'analyse préalable des fournisseurs et de leurs solutions avant le lancement d'un marché public.

Spécification technique

Exigence précise définissant les caractéristiques minimales d'un produit, d'un service ou d'un travail attendu dans un marché public.

Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Organisme qui emploie temporairement des personnes éloignées de l'emploi pour les aider à retrouver une activité durable.

Variante

Proposition alternative faite par un candidat dans un marché public, présentant une solution différente de celle prévue dans le cahier des charges, sous réserve qu'elle soit autorisée.